

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de créer puis d'exploiter un bâtiment qui accueillera une activité de présentation au public de faune sauvage captive, principalement des papillons et des oiseaux. Il s'agit de créer un concept de présentation novateur sur un site qui est susceptible de générer un flux de visiteurs suffisant pour pérenniser l'activité. La présentation principale se fera dans un espace confiné de type serre tropicale à l'intérieur duquel les animaux seront libres et les visiteurs en immersion à l'intérieur du même volume.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction sont prévus pour durer environ 14 mois, ils pourraient démarrer en janvier 2019.

Il se décompose en:

Terrassement viabilisation,
Construction structure bardage et couverture,
Équipement technique - Aménagement intérieur,
Aménagement et plantation de l'espace tropical.

Le bâtiment sera constitué d'une structure portante métallique et bois. La serre tropicale sera couverte d'un matériaux translucide et durable du type fluoropolymère l'ETFE. Les autres locaux seront couverts soit d'une membrane plastique, soit de zinc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif est d'ouvrir au public en février 2020. L'espace tropical pourra contenir environ 1000 papillons simultanément et un maximum d'une centaine d'oiseaux. Le bâtiment sera dimensionné pour recevoir entre 50000 et 100000 visiteurs chaque année (ERP 4eme catégorie). La visite est prévue pour durer une heure.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'existence de projet est soumise aux procédures de demande d'autorisation d'ouverture au titre des :

- installations classées pour la protection de l'environnement (L 512-1 code de l'environnement),
- établissements destinés à la présentation a public de faune sauvage captive (L 413-3 et L 413-4 du code de l'environnement) de première catégorie au sens de l'article L 413-14 du code de l'environnement,
- établissement recevant du public de 4em catégorie.

L'établissement devra aussi justifier de la présence dans l'équipe d'exploitation de personnel titulaire de certificat de capacité pour la présentation au public de faune sauvage captive. Article L. 413-2 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|---------------------|
| L'emprise foncière est d'environ 2000m ² , | 2000 m ² |
| Le bâtiment, dédié à cette activité, en forme de bulle aura une surface totale de 1600m ² | 1600 m ² |
| Sur une hauteur maximum de 10 mètres. | 10m |
| L'espace tropical confiné sera de | 1000m ² |
| pour un volume d'environ. | 6000m ³ |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ancienne gare maritime
ZAC de l'Eperon
62200 Boulogne sur Mer

Coordonnées géographiques¹ Long. 5° 0' 43' 30" N Lat. 0° 1' 35' 51" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche du site se situe au nord de Boulogne: Pointe de la Crèche et falaise entre Boulogne sur Mer et Wimereux (n°310007016) |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet s'inscrit dans la zone portuaire Eperon qui est sur la rive gauche de la Liane. En tant que commune littorale, l'intégralité du territoire de Boulogne-sur-Mer est soumise aux dispositions de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Le territoire est couvert par un SCOT approuvé en septembre 2013 et un plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 6 avril 2017. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été créée à Boulogne-sur-Mer en 2005. Elle englobe plusieurs secteurs de la ville, dont le front de mer, la ville haute et le secteur République - Eperon. Le monument le plus proche du projet est l'église Saint Nicolas (12ème siècle). La majorité des autres monuments historiques de la ville se trouvent dans la ville haute. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le terrain d'assiette est dans un secteur d'aléa a priori nul pour les mouvements de terrain mais il est concerné par un risque d'inondation par remontée de nappes (nappe sub-affleurante). Elle est aussi concernée par le risque de transport de matières dangereuses et notamment par celui lié au trafic maritime. La commune est couverte par un PPRN lié à l'évolution des falaises mais le site n'est pas dans son périmètre. La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur le site République-Eperon, une étude de sol réalisée par Fondasol en septembre 2010 renseigne sur les pollutions présentes. Elle a conclu que les remblais de la zone d'étude ne sont majoritairement pas contaminés et peuvent être considérés comme inertes, à l'exception de ceux identifiés au droit d'un sondage qui n'est pas situé sur notre parcelle. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site Natura 2000 terrestre ou en mer n'est recensé à proximité immédiate du projet, en revanche il en existe 3 terrestres et deux en mer dans un rayon de 10km. L'estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen, le site des récifs Gris Nez Blanc Nez et le cap Gris Nez |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pendant les travaux les prélèvements d'eau seront réalisés dans le réseau urbain d'eau potable. En phase d'exploitation, les besoins annuels sont inférieurs à 1000m3, les prélèvements seront majoritairement fait dans le réseau d'eau potable. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Actuellement, l'ensemble de l'emprise au sol de la parcelle est recouvert d'enrobé. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Dans la phase travaux, le décaissement de l'espace tropical et des fondations pourra nécessiter une évacuation d'une partie des remblais anciens constituant le sol actuel. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des apport de matériaux seront nécessaires pour constituer le substrat horticole des massifs de plantes et les allées de circulation de l'espace tropical. Le volume global pourrait approcher les 900m3. Il s'agit de sable de rivière, de terre végétale, de terre de bruyère, de lombri-composte, d'enrochement et de grave ciment. Il n'y aura pas d'utilisation des ressources naturelles du sol ou du sous-sol. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'étude d'impact du projet de création de la ZAC République-Eperon à Boulogne-sur-Mer réalisée en 2012 a révélée la présence de 3 espèces : une espèce végétale Bromus diandrus et deux espèces animales, le goélan argenté et la mouette Tridactyle. Notamment pour la mouette Tridactyle, un dossier de demande de dérogation a été déposé. La parcelle de terrain de la ZAC République-Eperon qui concerne le projet n'est pas dans le périmètre de présence de ces espèces. Dans sa phase construction ou son exploitation ne devrait pas entrainer de perturbations compte tenu de la taille et la localisation du projet. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site Natura 2000 terrestre ou en mer n'est recensé à proximité immédiate du projet |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à proximité d'une zone industrialo-portuaire où l'on dénombre de nombreuses installations classées- pour la protection de l'environnement (ICPE). (activités agro-alimentaires) La commune est aussi concernée par le risque de transport de matières dangereuses. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le terrain d'assiette du projet est concerné par un risque d'inondation par remontée de nappes (nappe bus-affleurante). Sur la commune de Boulogne-sur-Mer, le risque de sismicité est faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Les risques pathogènes pour l'environnement, le public et le personnel de l'introduction de lépidoptères adultes ou de chrysalides sont nuls. (Source Dr Devauchelle INRA). Il y a des risques de zoonose avec les oiseaux. Les végétaux peuvent potentiellement induire de risques phytosanitaires. Les oiseaux et les végétaux sont potentiellement sensibles aux agents pathogènes extérieurs. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Dans la phase construction le projet générera du trafic de camions lié à la livraison de matériaux et du matériel accès des engins. S'agissant d'un bâtiment de 1600m2, ce trafic sera limité. Dans la phase exploitation nous envisageons entre plusieurs dizaine de milliers de visiteurs annuels individuels ou en groupes. Nous estimons 200 véhicules et 10 cars jour en pointe. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sauf exceptions ponctuelles, la construction ne devrait pas générer de nuisances sonores supérieures à celles existantes initialement. Lors de l'exploitation du site l'extraction d'air pourrait-être génératrice de nuisances sonores. Les sources de bruit dans la zone de notre projet sont principalement liées à la circulation routière et aux activités industrielles. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les prélèvements important d'air extérieur utilisés en ventilation dans la phase d'exploitation pourrait conditionner des nuisances olfactives à l'intérieur des locaux, préjudiciables aux organisme vivants comme aux visiteurs ou au personnel de l'établissement.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>De la vapeur d'eau et des calories en périodes chaudes</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>L'arrosage des plantes dans l'espace équatorial sera régulée de manière à ce que l'ensemble de l'eau soit absorbé par les plantes ou évaporé dans l'air. Les infiltrations dans le milieu seront nulles. Le volume annuel reste faible, il représente environ 500m3.</p> <p>Les seuls rejets liquides seront liés aux sanitaires publics, ils partiront dans le réseau d'eau usé urbain.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Des déchets organiques (végétaux, animaux) en faible quantité.</p> <p>De petites quantité d'engrais (Plantprod NPK+oligo) diluées à 2g/L, injectées dans le réseau de goutteurs enterrés. Aucun produit phytosanitaire chimique ou biocide. Ponctuellement, nous pourrons sous traiter a des entreprises spécialisées l'utilisation de biocides pour des interventions de lutte ciblée contre des nuisibles (blattes, rats/souris...) . Les résidus et emballage utilisés seront gérés par ces entreprises.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet nécessitera notamment l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le bâtiment sera construit dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté République – Eperon qui a fait l'objet d'une étude d'impact en 2012. Il se situe sur l'emprise de la zone Eperon.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Lors de la construction tout ou partie des matériaux du sol pourront éventuellement être utilisée en remplacement des apports de sable de rivière.

Le projet respectera les prescriptions de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Dans la phase exploitation une partie de l'eau consommée pourra être prélevé dans des réserves de récupération d'eau de pluie créées.

Le protocole de quarantaine associé à la détention confiné des animaux limite considérablement les risques sanitaires. Une surveillance sanitaire régulière sera mises en place. Un objectif est d'obtenir à terme l'agrément sanitaire prévu dans l'Arrêté du 9 mars 2012 implémentant la directive 92/65 (BALAI).

Une prise en compte globale de la modification du trafic et des déplacements est pris en compte par le maître d'ouvrage de la ZAC République-Eperon sur laquelle le projet se situe.

Les bruits aériens de ventilation seront traités à l'aide de piège à son.

L'ensemble des déchets générés, de faibles volumes, seront pris en compte par des filières spécialisée en fonction de leur nature: déchets domestiques, déchets végétaux ou déchets organiques (animaux).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet se situe à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Concerté République – Eperon qui a fait l'objet d'un étude d'impact globale récente. Les documents d'urbanisme viennent d'être approuvé et prennent en compte les questions environnementales.

Au regard de l'importance relative du projet et la maîtrise de l'activité acquise dans la gestion d'un site similaire à Honfleur depuis près de vingt ans il ne semble pas nécessaire de faire une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Montigny le Bretonneux le, 20 octobre 2017

Signature

